

Questions orales

LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, le ministre a déclaré dans une lettre officielle qu'il mènerait une enquête au sujet de la vérification impartiale, ou du moins qu'il offrirait les services d'un avocat spécialiste des affaires fiscales aux personnes qui contestent leur vérification.

Les motions de voies et moyens présentées le 12 novembre lors de la présentation du budget laissaient entendre que les pêcheurs seraient obligés de payer l'impôt sur le revenu à la source—c'est-à-dire quand ils vendent leur poisson aux usines de transformation. Le ministre a-t-il idée des problèmes financiers que cela va poser aux pêcheurs pour trouver l'argent nécessaire au début de la saison de pêche? Songe-t-il seulement que cette mesure, qui vient s'ajouter avec d'autres mesures que son gouvernement a prises, risque de réduire encore davantage le nombre des pêcheurs?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, ce sont les pêcheurs eux-mêmes, ou du moins les pêcheurs de la côte atlantique qui ont réclamé le prélèvement de l'impôt à la source. Les sympathisants des pêcheurs et ceux qui les aident à remplir leur déclaration d'impôt estiment que c'est là une mesure valable. Nous avons proposé cette mesure au ministre des Finances, qui l'a approuvée et qui l'a insérée dans le budget par le biais d'une motion de voies et moyens.

A notre avis, le prélèvement des impôts à la source pour les pêcheurs supprimera les risques d'erreurs causées par d'autres méthodes de déclaration. Si cette opinion n'est pas partagée par les pêcheurs de la côte du Pacifique, qu'ils me le fassent savoir, mais en ce qui concerne leurs homologues de la côte de l'Atlantique, ils sont favorables au prélèvement de l'impôt à la source.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA PART FÉDÉRALE DES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le premier ministre a déclaré hier que la part fédérale de toutes les dépenses publiques au Canada, y compris celles des municipalités, diminue régulièrement depuis 1959, alors que les dépenses des provinces ont augmenté. Le ministre confirmerait-il le fait que, depuis l'accession du premier ministre au pouvoir en 1968, la part fédérale des dépenses publiques au Canada a bel et bien augmenté, et, en conséquence, admettra-t-il que si le premier ministre veut étouffer le fédéralisme coopératif au Canada, c'est tout simplement une excuse pour que le gouvernement fédéral s'approprie plus de pouvoir et encore plus d'argent au détriment de la santé et de l'éducation des Canadiens, surtout dans les provinces pauvres?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je n'admettrai pas quelque chose qui est tout à fait faux. Comme je l'ai dit tout à l'heure en réponse à une question du député d'Oshawa, les propositions dont les provinces sont saisies actuellement reflètent notre intention de maintenir notre appui aux provinces au même niveau, en fait non seulement de le maintenir à ce niveau mais de le relever chaque année jusqu'à concurrence de 12 p. 100, en leur transférant des milliards de dollars aussi bien en espèces qu'en points fiscaux.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE ET LE FÉDÉRALISME COOPÉRATIF

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, en guise de question supplémentaire, je demande au ministre de se reporter à un document publié par son propre ministère, intitulé «Revue économique» et daté d'avril 1981, et plus précisément à la page 194, qui démontre clairement que la déclaration du premier ministre, hier, sur les dépenses fédérales-provinciales est tout à fait fautive. Cela étant, le ministre des Finances dira-t-il à la Chambre et aux Canadiens, surtout à ceux des provinces en cause, pour quelle raison le premier ministre veut mettre fin au fédéralisme coopératif? Est-ce tout bonnement parce qu'il aime se battre avec d'autres Canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, manifestement le député ne cherche pas à se renseigner. Sinon, il n'aurait pas tourné sa question de manière aussi blessante, tout simplement pour attaquer le premier ministre.

Une voix: Et le premier ministre, lui, hier?

M. MacEachen: Si le député veut poser une question sérieuse, je me ferai un plaisir d'y répondre, mais je refuse de me prêter à une discussion malveillante qui n'est que de la politaillerie.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LE DÉPLOIEMENT D'APPAREILS À VOILURE FIXE À TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il nous dire, à la suite des tragédies qui viennent d'avoir lieu sur la côte est, pourquoi il n'a pas appliqué les recommandations d'une commission d'enquête fédérale constituée en 1970 et qui recommandait en 1971, après le naufrage de deux navires ayant entraîné mort d'hommes sur la côte est, que des appareils à voile fixe soient déployés à Terre-Neuve? Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle pas été appliquée, et trouve-t-il raisonnable qu'on desserve une superficie de cinq millions de kilomètres carrés à partir de deux bases d'appareils à voile fixe très voisines l'une de l'autre dans les Maritimes?